



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical  
du 18 septembre 2006*

**Réunion du comité syndical  
du 18 septembre 2006**

Le comité syndical du 18 septembre 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

**Assistaient à cette réunion :**

- M. Yves BUTEL
- M. Gilbert MATHON
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Dominique CAMUS
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Thierry HUET

**Absents excusés :**

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Christian THOMIRE, qui a donné pouvoir à M. Emmanuel MACQUET
- M. Guy DELAHAYE
- M. Michel LETOCART
- M. Jean-Marie MACHAT

**Participaient également à cette réunion :**

- M. Bruno BOURDAT
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Michelle PAULY
- Mme Roseline BOURGUELLE
- M. Gérard DEFACQUE
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jean-Christian CORNETTE
- M. Thierry BALESSENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

**RELEVÉ DE DECISIONS**

## **I – GESTION DES MILIEUX NATURELS**

### **1 - Campagne de chasse 2006 / 2007**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses relatives aux paiements des bracelets chevreuils et sangliers.*

#### **MARAIS DE LA MAYE**

### **2 - Réalisation de travaux d'aménagement – Restauration hydrobiologique et création d'un chemin vert – Phase I**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement et d'autoriser son Président à signer la convention d'occupation du site ainsi qu'à engager la consultation des entreprises conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.*

## **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

### **3 - Détermination de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de conseil à Monsieur le Receveur Percepteur.*

### **4 - Modification des modalités de fonctionnement de la régie d'avances du syndicat mixte**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier les modalités de fonctionnement et d'étendre les compétences de la régie selon les dispositions suivantes :*

- *ouverture d'un compte auprès du Trésor Public et la demande d'une carte bancaire,*
- *possibilité de payer l'achat d'ouvrages, de logiciels, les fournitures d'accès à Internet, les droits d'inscription à des conférences ou formations, les prestations de voyage,*
- *porter le montant de l'avance à 3 000 €*

*et autoriser le Président et le Directeur à engager les démarches correspondantes.*

### **5 - Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable au profit de Madame Guinchat Pavlovitch**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de Madame Guinchat Pavlovitch moyennant une redevance annuelle de 110 € pour une durée d'un an.*

### **6 - Location local archives**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les conditions de renouvellement de cette location pour une durée de 23 mois et autorise le Président à signer l'avenant à la convention.*

### **7 - Baie de Somme Vivante**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les plans de financement prévisionnels présentés et joints en annexe à la présente délibération et autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec les carriers.*

### **SAINT-VALERY-SUR-SOMME / BOISMONT**

### **8 - Le secteur « Gare-Canal » - Orientations stratégiques – Validation du plan de financement et lancement de la consultation pour la passation d'un marché d'étude**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à rechercher les financements nécessaires selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, ainsi qu'à lancer la consultation de bureaux d'études en vue de la passation d'un marché d'étude*

### **LE CROTOY**

### **9 - Projet de centre conchylicole**

*Rapport d'information*

## **CAYEUX-SUR-MER / LE HOURDEL – GESTION DES FLUX ET VALORISATION DES PAYSAGES**

### **10 - Maîtrise d'œuvre et engagement des procédures d'autorisation nécessaires à la déclaration d'utilité publique de l'opération**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le contenu de la phase opérationnelle, le coût d'objectif et le plan de financement prévisionnel et autorise son Président à engager les consultations attendantes ainsi qu'à solliciter les partenaires financiers.*

#### **BELLE DUNE – ZAC DU ROYON**

### **11 - Rétrocessions des terrains par le syndicat mixte au profit de la commune de Quend, de Fort-Mahon Plage et du SIAQFM**

*1 - Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur le principe de la rétrocession par le syndicat mixte au profit de la commune de Quend ainsi qu'à autoriser le Président à signer l'acte de vente et engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.*

*2 - Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer sur le principe de la rétrocession par le syndicat mixte au profit de la commune de Fort-Mahon Plage ainsi qu'à autoriser le Président à signer l'acte de vente et engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.*

*3 - Après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer sur le principe de la rétrocession par le syndicat mixte au profit du SIAQFM ainsi qu'à autoriser le Président à signer l'acte de vente et engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.*

#### **ENTREE DE VILLE DE QUEND**

### **12 - Eclairage public**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le devis d'éclairage public, présenté par la FDE 80, d'accepter la participation financière du SMACOPI à hauteur de 69 630 € calculée en application des dispositions financières actuelles ainsi qu'à autoriser son Président à signer toute pièce relative à la réalisation des travaux.*

### **13 - Desserte électrique**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'accepter la participation financière du SMACOPI à hauteur de 224 543 € HT, calculée en application des dispositions financières actuelles ainsi qu'à autoriser son Président à signer toute pièce*

### **14 - Approbation des DCE**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement de l'opération « Entrée de ville de Quend », et autorise son Président à lancer les appels d'offres ainsi qu'à signer les pièces relatives aux marchés.*

#### **PLAN VELO**

### **15 - Plan Vélo Franco Britannique - Phase III – Validation du plan de financement**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le programme et le plan de financement de la phase 3 du Plan Vélo, autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir ainsi qu'à solliciter les partenaires financiers.*

### **16 - Plan Vélo Entretien – Achat d'un camion benne**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à passer le marché avec la Société Renault d'Abbeville pour la location d'un camion benne sur 60 mois avec option d'achat au terme du contrat moyennant un byer mensuel fixé à 619,22 € HT.*

#### **CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU**

### **17 - Réalisation du suivi botanique**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant modificatif à la convention avec le Conservatoire Botanique de Bailleul, relative au relevé des habitats et de la flore sur La Mollière de Cayeux-sur-Mer, réparti selon les sommes suivantes :*

- année 2004 : 10 649,46 € TTC*
- année 2005 : 6 105,37 € TTC*

- année 2006 : 10 649,46 € TTC

### **AULT - ONIVAL**

#### **18 - Le site du Moulinet – la nécessité d'un aménagement durable**

##### **Travaux préalables aux opérations d'aménagement du site : restauration de la porte monumentale de la Rue Charles Bréhamet et ses abords**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à rechercher les financements nécessaires selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, ainsi qu'à lancer la consultation de bureaux d'études et des entreprises en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en application de l'article 28 du CMP et de marchés de travaux.*

### **III – DESTINATION BAIE DE SOMME**

#### **19 - Gestion du personnel**

**1 -** Cet agent a donné toute satisfaction. Afin de maintenir l'effectif de trois permanents, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée de cet agent.

**2 -** Considérant le souhait de revaloriser le salaire de certains permanents de l'Aquaclub, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de ce salarié.

**3 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec cet agent.

**4 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié.

**5 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat d'apprentissage.

**6 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de ce salarié.

**7 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de ce salarié.

**8 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de ce salarié.

**9 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer un contrat à durée indéterminée avec ce guide animateur.

**10 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail de ce salarié.

**11 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail de ce salarié.

**12 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer l'avenant au contrat de travail de ce salarié.

Considérant la nécessité de recruter une réceptionniste à l'année pour l'accueil à l'Hôtel Restaurant, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer un contrat à durée indéterminée avec cet agent. .

**13 -** Considérant la nécessité de recruter une réceptionniste à l'année pour l'accueil à l'Hôtel Restaurant, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à signer un contrat à durée indéterminée avec cet agent. .

**14 -** Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, ou le Directeur, à embaucher en contrat d'alternance un salarié au poste de service réception et l'autre salarié en contrat de professionnalisation au poste du service restauration.

#### **20 - Convention de mise à disposition par le syndicat mixte au profit du Club de Kayak de Saint-Valery-sur-Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec le Club de Kayak.*

#### **21 - Décision modificative n° 1 au Budget Primitif**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à modifier l'inscription des opérations suivantes au budget primitif 2006 :*

Section d'investissement Dépenses :	
* Article 2154 : Matériel industriel :	- 4 000 €
- Opération 602 :	- 18 000 €
- Opération 613 :	+ 14 000 €
* Article 1313 : Subvention Département :	+ 4 000 €
Section de fonctionnement Dépenses :	
* Article 022 : Dépenses imprévues :	- 14 100 €
* Article 695 : Impôts sur les bénéficiaires :	+ 27 600 €
Section de fonctionnement Recettes :	
* Article 74 : Subvention d'exploitation :	+ 13 500 €

## **22 - Création d'une régie d'avances – Destination Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer une Régie d'avances « Destination Baie de Somme » selon les dispositions suivantes : fixer le montant de l'avance à 1 000 €, ouverture d'un compte auprès du Trésor Public, demande d'une carte bancaire, possibilité de payer l'achat d'ouvrages, de logiciels, les fournitures d'accès à Internet, les droits d'inscription à des conférences ou formations, les prestations de voyage et autoriser le Président et le Directeur à engager les démarches correspondantes.

### **EVOLUTION DE L'HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

## **23 - Concours de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Richard Architecture, mandataire, et autorise le Président à signer le marché et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

### **MUSEE PICARVIE**

## **24 - Encaissement de chèques vacances**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à encaisser des chèques-vacances dans le cadre de l'exploitation du Musée Picarvie.

### **MAISON DE L'OISEAU ET DE LA BAIE DE SOMME**

## **25 - Acquisition de la collection naturalisée de Monsieur Gréboval**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente de la collection avec Monsieur GREBOVAL.

## **26 - Tarifs 2007**

Rapport annulé

### **AIRE AUTOROUTIERE BAIE DE SOMME**

## **27 - Reconfiguration des sanitaires, des locaux routiers et du local d'entretien – Maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec le Cabinet MTH INGENIERIE ainsi que tous les actes se rapportant à son exécution.

### **GOLF BELLE DUNE**

## **28 - Adaptation du parcours du Golf de Belle Dune – Modification du trou n° 8 - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec mission de définition relatif à l'extension du Golf de Belle Dune**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Hawtree LTD / JNC ainsi qu'à mettre en place un filet de 25 m x 6 m de hauteur le long des départs et réaliser un relevé topographique précis du trou n° 8 et de ses abords jusqu'aux limites du trou voisin (n° 10).

### **PARC DU MARQUENTERRE**

## **29 - Régie de recettes**

**1** - Suite au procès-verbal de vérification dressé par Monsieur Thibaut, en date du 27 juillet 2006, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'augmenter le fonds de caisse à hauteur de 6 000 €, montant nécessaire au fonctionnement de la Régie.

**2** - Suite au procès-verbal de vérification dressé par Monsieur Thibaut en date du 27 juillet 2006, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'augmenter le

plafond d'encaisse à hauteur de 41 000 €, montant plus conforme au fonctionnement réel de la Régie.

#### **IV – SMACOPI/DESTINATION BAIE DE SOMME**

##### **30 - Fête du Mouton – Transhumance au Crottoy**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention ainsi qu'à procéder aux mandatements correspondant aux 10% du chiffre d'affaires de la boutique et des œuvres ainsi qu'au coût de l'impression des affiches.*

#### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

##### **31 – Budget primitif 2006 – Décision modificative n° 3**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :*

- compte 022 : dépenses imprévues	:	- 2 000,00 €
- compte 676 : différences sur réalisations (positives)	:	+ 2 000.00 €

##### **32 - Etude portant sur la proposition de l'inscription de la Baie de Somme sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet UICN et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur l'accompagnement de ce projet.*

##### **33 - Marais BEAUVISAGE - Activités cynégétiques**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas mettre en place un nouveau bail de chasse sur la renclôture BEAUVISAGE.*

#### **RAPPORT D'INFORMATION**

- Tableau des marchés pour les mois de juillet et août 2006